

TRANSACTIONS			PRIX TTC	A CHARGE DU	GESTION			PRIX TTC	A CHARGE DU	SYNDIC D'IMMEUBLES (suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)			PRIX TTC	A CHARGE DU				
(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix) Les montants indiqués représentent les montants maximum pouvant être demandés par l'agence.					(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)					I) FORFAIT ANNUEL DE GESTION COURANTE								
										De 0 à 10 lots principaux			2 600,00 €	SYNDICAT	à partir de 11 lots principaux (prix par lot principal)			de 150,00 à 300,00
<b>I) VENTE</b>					<b>I) PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION*</b>					<b>II) PRESTATIONS PARTICULIERES</b>								
<b>A) Appartements - Maisons - Immeubles - Parts de SCI</b>					Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/1989)					8% sur les encaissements	baillieur	<b>A) PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES (AU DELA DU CONTENU DU FORFAIT)</b>						
de 0 à 20 000.00 € = forfait minimum de			2 000,00 €	vendeur	Locaux meublés - commerciaux - professionnels					8% sur les encaissements	baillieur	Assemblée générale supplémentaire			coût horaire	SYNDICAT		
de 20 001.00 à 100 000.00 € = % sur prix net vendeur			10%	vendeur	Autres locaux (garages - entrepôts...)					8% sur les encaissements	baillieur	Conseil syndical supplémentaire			coût horaire	SYNDICAT		
de 100 001.00 à 200 000.00 € = % sur prix net vendeur			9%	vendeur	Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières (en sus de la gestion)					3.5% sur les encaissements	baillieur	Visite supplémentaire de la copropriété			coût horaire	SYNDICAT		
de 200 001.00 à 300 000.00 € = % sur prix net vendeur			8%	vendeur	Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières avec vacance locative (en sus de la gestion)					6% sur les encaissements	baillieur	<b>B) PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION</b>						
de 300 001.00 à 600 000.00 € = % sur prix net vendeur			7%	vendeur	<b>II) PRESTATIONS PARTICULIERES*</b>					Etablissement ou modification du règlement de copropriété					coût horaire	SYNDICAT		
plus de 600 000.00 € = % sur prix net vendeur			6%	vendeur	Constitution de dossier d'une nouvelle gestion					170,00 €	baillieur	Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété					coût horaire	SYNDICAT
Les honoraires de vente peuvent être à la charge de l'acquéreur dans des cas exceptionnels liés à la situation particulière des mandants (indivision/succession/société) et sur demande exprès					Gestion financière, administrative, comptable et suivi de travaux à partir de 1.500 € TTC					5% du montant des travaux	baillieur	<b>C) PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE RELATIVES AUX SINISTRES</b>						
<b>B) Locaux commerciaux - fonds de commerce - terrains</b>					Fourniture des éléments pour la déclaration annuelle des revenus fonciers					90,00 €	baillieur	Déplacements sur les lieux					coût horaire	SYNDICAT
% sur prix net vendeur			10%	vendeur	Représentation du mandant aux assemblées générales (prix par heure)					90,00 €	baillieur	Prise de mesures conservatoires					coût horaire	SYNDICAT
<b>C) Divers</b>					Représentation du mandant à la livraison d'un logement neuf (prix par heure)					90,00 €	baillieur	Assistance aux mesures d'expertise					coût horaire	SYNDICAT
Estimation (prix par heure)			90,00 €	vendeur	Traitement d'un dossier de fin de gestion (prix par heure)					90,00 €	baillieur	Suivi du dossier auprès de l'assureur					coût horaire	SYNDICAT
<b>II) LOCATION</b>					Demande de subvention auprès de l'ANAH (prix par heure)					90,00 €	baillieur	<b>D) PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX (HORS FRAIS DE RECouvreMENT)</b>						
<b>A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)</b>					Suivi d'un dossier contentieux locataire hors garanties locatives (prix par heure)					90,00 €	baillieur	Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec AR					40,00 €	SYNDICAT
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)			de 8.00 à 10.00 €/m2	baillieur	Suivi d'un dossier de sinistre assurance hors garanties locatives (prix par heure)					90,00 €	baillieur	Constitution d'un dossier transmis à l'Avocat, à l'Huissier, à l'Assureur protection juridique					480,00 €	SYNDICAT
			de 8.00 à 10.00 €/m2	locataire	Rédaction d'un avenant au bail					180,00 €	locataire	Suivi du dossier transmis					coût horaire	SYNDICAT
Etat des lieux			3.00 €/m2	baillieur	Frais de souscription d'un contrat d'assurance multirisque habitation					12,00 €	locataire	<b>E) AUTRES PRESTATIONS</b>						
			3.00 €/m2	locataire	Frais de gestion d'un contrat d'assurance PNO (prix par an)					12,00 €	baillieur	Préparation des décisions d'acquisition ou de dispositions des parties communes					coût horaire	SYNDICAT
Entremise et négociation			5% du loyer annuel HC	baillieur	Suivi dossier diagnostic parties communes					45,00 €	baillieur	Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvé(s) ou non réparti(s)					coût horaire	SYNDICAT
<b>B) Locaux commerciaux et professionnels</b>					Envoi d'un CRG papier (par trimestre)					5,00 €	baillieur	Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure					coût horaire	SYNDICAT
Négociation - état des lieux - rédaction du bail			10% du loyer triennal	locataire	Autres prestations					sur présentation d'un devis accepté par le mandant					coût horaire	SYNDICAT		
<b>C) Garages, Parkings et annexes</b>					<b>III) LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION*</b>					<b>F) AUTRES FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES</b>								
Entremise - négociation - état des lieux - rédaction du bail			120,00 €	baillieur	<b>A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)</b>					Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception					40,00 €	COPROPRIETAIRE		
			120,00 €	locataire	Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)					1 mois de loyer HC	locataire	Relance après mise en demeure					20,00 €	COPROPRIETAIRE
					Entremise et négociation					50€ pour les 1 et 2P	locataire	Conclusion d'un protocole par acte sous seing privé					coût horaire	COPROPRIETAIRE
										100€ pour les 3P et +	locataire	Frais de constitution d'hypothèque					180,00 €	COPROPRIETAIRE
					Le montant du par le locataire ne pourra pas être supérieur à 11 ou 13€/m² selon la zone					Frais de mainlevée d'hypothèque					180,00 €	COPROPRIETAIRE		
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)			1 mois de loyer HC	baillieur	Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)					1 mois de loyer HC	baillieur	Dépôt d'une requête en injonction de payer					180,00 €	COPROPRIETAIRE
					Entremise et négociation					50€ pour les 1 et 2P	baillieur	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice					480,00 €	COPROPRIETAIRE
										100€ pour les 3P et +	baillieur	Suivi du dossier transmis à l'Avocat					coût horaire	COPROPRIETAIRE
<b>B) Locaux commerciaux et professionnels</b>					<b>B) Locaux commerciaux et professionnels</b>					Etablissement de l'état daté					380,00 €	COPROPRIETAIRE		
Négociation - état des lieux - rédaction du bail			10% du loyer triennal	locataire	Négociation - état des lieux - rédaction du bail					10% du loyer triennal	locataire	Opposition sur mutation					90,00 €	COPROPRIETAIRE
<b>C) Garages, Parkings et annexes</b>					<b>C) Garages, Parkings et annexes</b>					Délivrance d'une copie du carnet d'entretien					25,00 €	COPROPRIETAIRE		
Négociation - état des lieux - rédaction du bail			120,00 €	baillieur	Négociation - état des lieux - rédaction du bail					120,00 €	locataire	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques					25,00 €	COPROPRIETAIRE
												Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un DPE individuel					90,00 €	COPROPRIETAIRE
					* En cas de prestations multiples, un devis sera soumis à l'acceptation du mandant.					Délivrance d'une copie certifiée conforme					25,00 €	COPROPRIETAIRE		
										<b>III) DETAIL DU COUT HORAIRE</b>								
										Pendant les heures ouvrables					90,00 €			
										En dehors des heures ouvrables : jusqu'à 22 heures					135,00 €			
										En dehors des heures ouvrables : au-delà de 22 heures					180,00 €			